

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 21 décembre 2021

Séance ordinaire, tenue à 20 h à l'aula de Lully

Présent-e-s : Président : Guillaume Zufferey
 Vice-présidente : Julie Honegger
 Secrétaire : Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Eliane Demierre, Florian Dumalle, Aude Echard, Luc Gioria, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Mathias Rentsch, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille.

Excusé-e-s : Mmes Marie-Laure Graf et Christine Nouvelle Damond, M. François Jesus

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen : Maire
Mme Guylaine Antille : Conseillère administrative
M. Cyril Huguenin : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 novembre 2021
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Prestation de serment de Monsieur Jean-Daniel Vez, groupe PDC, au sein des commissions, en remplacement de Monsieur Michel Jaggi, démissionnaire
6. Désignation de Monsieur Jean-Daniel Vez, groupe PDC, en remplacement de Monsieur Michel Jaggi, démissionnaire, au sein des commissions « Economie et Sécurité » et « Culture et Espaces publics »
7. Election complémentaire au bureau du Conseil municipal pour la période du 22.12.2021 au 31.05.2022
8. Propositions du Conseil administratif :
 - a) ES 7-2021-19 : demande de crédit pour la réfection du collecteur au chemin du Gamay
 - Rapport de la commission Economie et Sécurité du 6 décembre 2021
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021

- Projet de délibération
 - b) MI 6-2021-17 : demande de crédit école de Luchepelet - installation de containers
 - Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 3 décembre 2021
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021
 - Projet de délibération
 - c) Préavis sur la modification du plan d'extraction n° PE 02-2019, aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle »
 - Rapport de la commission Durabilité et Sports du 6 décembre 2021
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021
 - Projet de délibération ^[1]_[SEP]
 - d) Création de servitudes au profit de la Commune de Bernex sur les parcelles 8638, propriété de la Fondation de la commune de Bernex pour le Logement (FCBL), et 8674, copropriété de la FCBL et de la banque Raiffeisen région Genève-Rhône, pour l'usage public du 1^{er} niveau du parking public et des accès
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021 ^[1]_[SEP]
 - Projet de résolution ^[1]_[SEP]
 - e) Pré-consultation : CAD (chauffage à distance) à Lully
9. Proposition du Conseil municipal :
- a) Projet de résolution concernant la modification du plan d'extraction n° PE 02-2019, aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle »
 - b) Motion du groupe UDC et indépendant intitulée : « *Pour une égalité de traitement pour la location des places de parking de la commune de Bernex* »
10. Informations
11. Questions ^[1]_[SEP]

Le Président, M. Guillaume Zufferey, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h 02 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **Le Président** salue la présence des Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, de M. le Conseiller administratif, Cyril Huguenin, et de Mme la Conseillère administrative, Guylaine Antille. Il souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Il les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon fonctionnement de cette assemblée. **Le Président** salue également le public venu assister aux débats. Il rappelle l'article 34 du règlement du Conseil municipal, qui indique que le public doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. Il excuse les absences de Mmes Marie-Laure Graf et Christine Nouvelle Damond ainsi que celle de M. François Jesus.

Le Président donne une information Covid et signale que les dernières mesures fédérales ne changent pas les prescriptions actuelles. Il convient de porter un masque couvrant le nez et la bouche pendant toute la séance, mais les orateurs et oratrices peuvent l'enlever au moment de leur prise de parole.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est accepté par 19 voix pour 1 abstention (20 votants).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 novembre 2021

M. Sierro signale une erreur de plume présente en page 11 dans l'intervention de M. Gioria. Il est dit : « Comme dit précédemment, le groupe PLR acceptera le budget ce soir. » Il s'agit ici du groupe PDC et non PLR. Il remercie de corriger ce passage en conséquence.

- Le procès-verbal du 30 novembre 2021 est adopté par 18 voix pour et 2 abstentions sous réserve de la modification demandée (20 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président annonce que le bureau n'a pas de communications à transmettre ce soir.

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, fait part des communications suivantes :

Promotions citoyennes

Les promotions citoyennes se tiendront cette année au Village d'Aigues-Vertes le mercredi 19 janvier 2022 à 19 h si la situation sanitaire le permet.

Cette cérémonie rassemblera les jeunes atteignant leur majorité, les naturalisés et les personnes qui obtiendront le droit de vote communal après 8 ans sur le sol helvétique.

Les Conseillères municipales et Conseillers municipaux sont les bienvenu-e-s et ils recevront prochainement une invitation.

Save a life

La commune de Bernex fait partie du réseau permettant l'intervention de premiers répondants en cas de malaise cardiaque. Deux membres du Conseil municipal font d'ailleurs partie de ce réseau. Les défibrillateurs situés sur le territoire bernésien seront répertoriés sur SITG et donc accessibles via l'application « Save a life » dès 2022.

Le Conseil administratif souhaite offrir aux Conseillères et Conseillers intéressé-e-s la possibilité de se former pour devenir à leur tour répondant-e-s. Il suffit de s'annoncer par courriel auprès d'Isabelle Sermondade, après s'être renseigné sur le site internet de l'association.

Question posée lors du Conseil municipal du 30 novembre 2021

M. Rossini indiquait qu'au mois de novembre, il a constaté la présence d'un camion, immatriculé en Pologne, qui déchargeait des arbres près du cimetière. Il se questionnait sur cet étrange camion et ces arbres : qui parmi les prestataires de la commune a fait appel à ce camion, est-ce que les arbres venaient bien de Pologne, n'y a-t-il pas des circuits plus courts avec des pépiniéristes à Genève ?

Les pépinières locales sont en fait principalement des revendeurs (très peu ont des contrats de plantations). Ainsi, les arbres sont plantés en Italie ou en Hollande et Belgique. Ils sont ensuite acheminés dans nos pépinières pour l'acclimatation. Au vu de la demande, certaines espèces ne se trouvent plus dans le bassin genevois et sont directement acheminées depuis les pays voisins. Les transporteurs ont souvent des plaques polonaises, car ce sont les moins chers.

Pour le cimetière, nous soulignons que la priorité a été donnée à la proximité. Le cercle d'approvisionnement a ensuite été élargi en fonction des espèces souhaitées.

5. Prestation de serment de Monsieur Jean-Daniel Vez, groupe PDC, au sein des commissions, en remplacement de Monsieur Michel Jaggi, démissionnaire

Le **Président** invite M. Jean-Daniel Vez ainsi que l'assemblée à se lever, puis donne lecture de la formule du serment : « *Je jure (ou je promets solennellement) d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.* ».

M. Jean-Daniel Vez répond par « *Je le promets* ».

Au nom du Conseil municipal, le **Président** souhaite la bienvenue à M. Vez et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Applaudissements

Prestation de serment en cours de législature :

- Vu la démission de Monsieur Michel Jaggi du parti Démocrate-Chrétien [SEP]
- Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par Monsieur Jean-Daniel Vez [SEP]
- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 13 décembre 2021 [SEP]
- Vu l'article 8, al. 1, let. c) de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 [SEP]
- Conformément à l'article 3 du règlement du Conseil municipal [SEP]

Il a été procédé par Monsieur Guillaume Zufferey, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 21 décembre 2021, à l'assermentation de

Monsieur Jean-Daniel Vez

Nouveau Conseiller municipal, remplaçant Monsieur Michel Jaggi, démissionnaire.

6. Désignation de Monsieur Jean-Daniel Vez, groupe PDC, en remplacement de Monsieur Michel Jaggi, démissionnaire, au sein des commissions « Economie et Sécurité » et « Culture et Espaces publics »

Sans remarque de l'assemblée, le **Président** passe au vote de ces désignations.

Législature 2020-2025

Désignation au sein des commissions :

[SEP]

- Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984
- Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 décembre 2021

A DESIGNE

Par 20 pour et 1 abstention (21 votants)

le Conseiller municipal suivant pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Commissions	Nouveau titulaire (titre, prénom, nom)	Ancien titulaire (titre, prénom, nom)
Culture et Espaces publics (CEP)	Monsieur Jean-Daniel Vez (membre)	Monsieur Michel Jaggi
Sociale et Vie associative (SVA)	Monsieur Jean-Daniel Vez (membre)	Monsieur Michel Jaggi

7. Election complémentaire au bureau du Conseil municipal pour la période du 22.12.2021 au 31.05.2022

Le Président informe que suite à la démission du représentant PDC au bureau du Conseil municipal, le poste de Vice-Président ou Vice-Présidente doit être repourvu. En effet, l'article 5 du règlement du Conseil municipal prévoit que quatre postes doivent être obligatoirement occupés, à savoir les postes de Président ou Présidente, de Vice-Président ou Vice-Présidente, de Secrétaire et de Vice-Secrétaire. L'assemblée doit donc obligatoirement procéder à une élection pour ce poste libre.

En outre, le règlement prévoit, dans son article 5, alinéa 3, que chaque groupe a le droit d'être représenté au Bureau, ce qui ne représente toutefois pas une obligation.

L'article 69 du règlement du Conseil municipal doit également être appliqué, à savoir que l'élection se fait à bulletin secret. Pour cela, **le Président** doit désigner deux scrutateurs ou scrutatrices. Il propose de désigner Mme Mirella De Fusco Fehlmann et M. Lionel Rossini.

Le Président rappelle également qu'en application du règlement du Conseil municipal, le ou la candidate doit obtenir la majorité absolue pour être élu-e au premier tour. Dans le cas où aucun candidat n'obtiendrait la majorité absolue, l'on procédera à un deuxième tour. Si une seule candidature est proposée, **le Président** propose de procéder à une élection en un seul tour.

M. Sierro annonce que le groupe PLR propose Mme Julie Honegger à la Vice-Présidence.

M. Perrier observe qu'étant donné que le Bureau doit compter quatre postes, il faudra donc procéder à une deuxième élection afin de remplacer le poste de Vice-Secrétaire actuellement occupé par Mme Honegger.

Le Président répond par l'affirmative. Sans autre proposition de candidature pour la Vice-Présidence, il passe au vote.

- **Mme Honegger est élue au poste de Vice-Présidente 12 voix pour, 6 abstentions et 4 bulletins non valables (22 votants).**

Applaudissements

Le Président propose de procéder directement à l'élection d'un ou d'une Vice-Secrétaire.

M. Gioria annonce que le groupe PDC propose Mme Christine Novelle Damond au poste de Vice-Secrétaire.

Le Président passe au vote.

- **Mme Novelle Damond est élue au poste de Vice-Secrétaire par 14 voix pour, 7 abstentions et 1 bulletin non valable (22 votants).**

Applaudissements

Constat d'élection en cours de législature :

- Vu l'article 9 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;
- Vu les articles 5 et suivants du règlement du Conseil municipal ;
- Vu la démission de Monsieur Michel Jaggi, membre du Bureau du Conseil municipal au 10 décembre 2021.

Le Conseil municipal, pour la période s'étendant du 22 décembre 2021 au 31 mai 2022, constitue son bureau comme suit :

VICE-PRESIDENTE

HONEGGER, Julie, PLR
par 12 voix pour, 6 abstentions et 4 bulletins non valables (22 votants)

VICE-SECRETAIRE

NOVELLE DAMOND, Christine, PDC
par 14 voix pour, 7 abstentions et 1 bulletin non valable (22 votants)

8. Propositions du Conseil administratif :

a) ES 7-2021-19 : demande de crédit pour la réfection du collecteur au chemin du Gamay

- **Rapport de la commission Economie et Sécurité du 6 décembre 2021**

Mme Chassot donne lecture du rapport de la commission Economie et Sécurité du 6 décembre 2021 (annexes). Elle signale une erreur de frappe présente dans le rapport de commission : la réfection du chemin (& enrobés) se monte à 46'910.70 CHF TTC et non à ~~46~~⁴⁶ CHF'91.70.

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021**

Le Président signale que le rapport de la commission Finances et Administration a été distribué ce soir aux Conseillères et Conseillers municipaux, car il ne se trouvait pas dans les délibérations en raison d'un petit souci et il s'en excuse.

M. Dumalle donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021 (annexes).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission « Economie et Sécurité » du 6 décembre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 13 décembre 2021 ;
- Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05).

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver la demande de crédit No ES 7-2021-19 pour la réfection du collecteur au chemin du Gamay.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 224'000 CHF. - TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année estimée à 2022.
Ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le FIA dès la fin des travaux, en principe en 2022, comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement.
5. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, en principe dès 2022, pour la restructuration du chemin.

b) MI 6-2021-17 : demande de crédit école de Luchepelet - installation de containers

- **Rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 3 décembre 2021**

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Mobilité et Infrastructures du 3 décembre 2021 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021** [L]
[SEP]

M. Dumalle donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021 (annexes).

Le Président ouvre les débats sur cette demande de crédit.

Mme Chassot précise qu'elle parle en son nom propre. Elle explique qu'elle n'est pas opposée à l'installation de ces containers et qu'elle comprend bien la problématique liée aux enfants et au fait de les installer à des endroits adéquats. Elle peut aussi comprendre que l'endroit qui a été choisi pour installer ces containers est le meilleur qui soit dans l'état actuel. Cependant, elle relève que l'année passée, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude d'évolution pour analyser ce qui pourrait être fait prochainement sur le lieu de Luchepelet. Ce mandat d'études parallèles prévoit que le cahier des charges qui devrait être établi pour ensuite lancer le concours soit revu par les Conseillères et Conseillers municipaux. Ce point a été prévu et discuté lors des débats au Conseil municipal. En conséquence, **Mme Chassot** demande que dans ce cahier des charges soit mentionné cet impératif de containers. Ces derniers devront peut-être être déplacés - l'on ne sait pas dans combien de temps - avec un coût d'environ 500'000 CHF TTC de gros œuvre. L'on ne peut donc pas simplement se dire que dans deux ou trois ans, l'on déplacera ces containers parce que l'on a prévu un joli concours ! De son avis, un des impératifs à mettre dans le cahier des charges est de minimiser les coûts d'installation de ces containers.

M. Perrier estime que Mme Chassot a dit l'essentiel. Il observe que l'on va dépenser 1 million pour quelque chose de provisoire. Dans trois ans, il faudra peut-être déplacer ces containers et l'on reviendra avec un montant de 500'000 CHF de gros œuvre. On se moque du monde ! Personnellement, il comprend totalement la nécessité d'avoir des containers, mais il pense qu'on ne peut pas continuer à dépenser l'argent n'importe comment.

Mme Marconi ne souhaite pas revenir sur l'urgence et la nécessité d'accueillir des classes supplémentaires. Elle pense que personne ne conteste ce point.

Le groupe VERSO regrette la situation actuelle due à un manque d'anticipation du projet de rénovation et restructuration de l'école de Luchepelet, ce qui oblige la Commune à installer des classes dans des containers provisoires qui doivent être proches de l'école comme cela a été dit dans le rapport.

Le groupe VERSO est conscient qu'un éventuel déplacement des containers lié au projet sur la parcelle de Luchepelet aura un coût non négligeable. Néanmoins, un emplacement pérenne de ces containers est difficile à trouver. Aucun espace sur la parcelle de Luchepelet n'est vraiment favorable.

Pour toutes ces raisons, le groupe VERSO soutient cette demande de crédit.

M. Gioria annonce que le groupe PDC, le Centre, votera cette demande de crédit.

Dire que l'on n'a pas anticipé est un peu facile, estime-t-il. Le Conseil municipal a aussi les pouvoirs de faire avancer les choses et il observe qu'il n'a pas entendu dans cet hémicycle beaucoup de gens se dire pressés d'aller sur la rénovation de Luchepelet. Le groupe PDC regrette également cette situation. Il est vrai que l'on aurait pu anticiper. **M. Gioria** rappelle que Luchepelet est un trou à millions et que l'on est qu'au début de quelque chose qui va coûter une fortune. Ce n'est pas seulement l'Exécutif qui a reporté ce dossier. C'est aussi le Conseil municipal qui n'a pas osé prendre ses responsabilités. L'on n'a fait que des emplâtres sur des jambes de bois pendant 10-15 ans. Tout le monde sait très bien que lorsque la première étude a été faite alors que l'on pensait qu'il suffisait de changer les vitres pour que l'école de Luchepelet devienne énergétiquement acceptable, l'on a vite remarqué qu'il y avait bien d'autres soucis. Il s'agit d'une construction d'un autre temps. À l'époque, l'on ne se préoccupait pas de grand-chose. Il est facile de venir dire maintenant que l'on n'a pas anticipé et que c'est un scandale de dépenser de l'argent. L'on dépense de l'argent ce soir parce qu'effectivement, l'on va peut-être enfin prendre nos responsabilités.

Pour revenir sur l'intervention de Mme Chassot, **M. Gioria** indique que ce sujet a été débattu en commission Finances et Administration. Il relève que pratiquement l'unanimité des membres de la commission a estimé très important d'essayer d'optimiser cet emplacement parce qu'il serait quand même difficilement compréhensible que l'on puisse déplacer ces containers. De son avis, le futur mandataire doit tenir compte de tous ces éléments.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, le **Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint ;
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures » du 3 décembre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 13 décembre 2021 ;
- Conformément à l'art. 30, al.1, let. E et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 18 oui et 3 abstentions (21 votants)

1. D'approuver la demande de crédit No MI 6-2021-17 pour l'école de Luchepelet - Installation de containers.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 939'000 CHF. - TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités pour les travaux et 8 annuités pour le mobilier dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de 939'000 CHF. - afin de permettre l'exécution de ces travaux.

c) **Préavis sur la modification du plan d'extraction no PE 02-2019, aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle »**

- **Rapport de la commission Durabilité et Sports du 6 décembre 2021**

M. Rossini donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 6 décembre 2021 (annexes).

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021** 

M. Dumalle donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021 (annexes).

Le Président ouvre les débats sur ce sujet.

Mme Demierre observe que la modification du plan d'extraction présenté ce soir et sur lequel le Conseil municipal doit préavis doit permettre aux exploitants de stocker des terres non valorisables pour une durée plus ou moins provisoire d'environ 50 ans sur la parcelle agricole adjacente aux jardins familiaux et à la piste cyclable. Cela implique de remodeler la parcelle avec une surélévation du terrain jusqu'à 6,5 m par endroit. À terme, cette parcelle sera exploitée pour le gravier. La remise en état finale après exploitation, à savoir le retour à l'état initial ou le maintien de la surélévation, n'est pas encore arrêtée.

Lors de la présentation par le GESDEC (Service de géologie, sols et déchets), cette modification nous a été motivée par des arguments de durabilité et de besoin au gravier local. Ces arguments avaient convaincu le Conseil municipal, à l'époque, d'accepter le plan d'exploitation initial.

Dans le cas présent, comme indiqué dans les rapports de commissions, l'argument semble un peu mince et les impacts sur le sol, le paysage et les chemins sont trop importants par rapport au gain envisagé.

Il semble que la motivation est plus économique qu'écologique et que les atteintes sur un territoire déjà très sollicité ne se justifient pas.

De plus, la manière dont se déroule l'exploitation actuelle et les mauvaises relations avec les exploitants n'invitent pas à la confiance.

Le rapport, truffé de contradictions et d'imprécisions, qui accompagne cette demande de modification ne vient certainement pas nous rassurer de ce côté-là.

C'est pourquoi, conclut **Mme Demierre**, les commissions consultées ont préavisé unanimement négativement sur cette demande et invitent le Conseil administratif à faire de même.

M. Sierro tient à remercier la commission Durabilité et Sports pour l'excellent travail effectué. Tous les problèmes et incohérences ont été relevés et débattus. Comme l'a dit sa préopinante, les intérêts économiques semblent effectivement prévaloir sur le Canton plutôt que les gains que l'on pourrait en retirer au niveau de la durabilité.

Au nom du groupe PLR, il aimerait dire au Conseil administratif qu'ils sont avec lui. Cependant, il aimerait surtout que le Conseil administratif soit très fort et très convaincant vis-à-vis du Canton. De son avis, seul, il n'y arrivera pas. Pour cette raison, ce soir, il demande l'appui des députés de tous les groupes politiques afin que Bernex reste Bernex et qu'on ne nous retourne pas notre belle commune. Il souhaite que tous les groupes se sentent concernés, aillent à la députation et parlent de ce problème. L'on ne peut en effet pas continuer à développer à tort notre Commune aujourd'hui. Les conséquences sont incommensurables et cela ne peut plus durer.

M. Gioria adhère aux propos de ses deux préopinants. Il relève que la question à se poser est surtout la suivante : comment un service de l'Etat peut-il arriver avec un dossier aussi mal préparé et aussi mal foutu? L'on est en droit de s'étonner de cette situation. Il indique qu'il a assisté à la présentation GESDEC. Les deux intervenants sont arrivés avec un dossier très épais et ils étaient certainement persuadés que personne n'allait le lire. Cependant, malheureusement pour eux et heureusement pour nous, des techniciens à la Commune savent faire le travail et l'ont fait. Et ensuite, une commission s'est également attelée à la tâche. **M. Gioria** tient à remercier ces derniers, car le rapport est précis et fourni. Il s'étonne que des services de l'Etat puissent produire de tels dossiers.

M. Rossini fait savoir qu'il est membre et secrétaire de la commission Durabilité et Sports et tient à remercier toutes les personnes de cette commission qui ont travaillé ardemment et sous le leadership de sa Présidente qu'il félicite. De son avis, l'on ne serait pas arrivé à ce résultat sans son leadership. Par ailleurs, il se réjouit de la perspective d'un vote qui sera ce soir vraisemblablement unanime parce que tous souhaitent apporter leur appui au Conseil administratif pour qu'il puisse défendre les intérêts des Bernésiennes et des Bernésiens au mieux et de la manière la plus forte possible.

M. Perrier demande à tous les groupes de suivre la proposition faite par M. Sierro ce soir. Sans les députés, l'on n'arrivera à rien. De son avis, au milieu du Canton, il y a sept clowns qui ne se soucient pas du tout des communes. Il pense que sans l'appui des députés de tous partis confondus, l'on n'arrivera à rien.

M. Gioria fait savoir qu'il n'est pas d'accord que l'on traite les Conseillers d'Etat de clowns. Ils font leur travail, que cela nous plaise ou pas, ils ont été élus par la population. Il partage tout ce qui a été dit jusqu'à présent sauf le terme de « clown » qu'il ne peut pas admettre et qu'il trouve indigne d'une assemblée communale.

Mme Demierre précise que d'après ce qui a été dit en commission, si elle a bien compris, la procédure veut qu'en cas d'un préavis négatif, c'est le Conseil d'Etat qui tranche et non le Grand Conseil. Cela n'empêche néanmoins pas qu'il est toujours utile d'intervenir auprès des députés.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le projet de plan d'extraction n° PE 02-2019 aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle » ;
- Vu l'enquête publique n° SCG-30 qui s'est déroulée du 11 juin au 12 juillet 2021 ;
- Vu les observations reçues dans les délais impartis ainsi que les réponses y relatives ;
- Vu le courrier du Service de géologie, sols et déchets du Département du territoire, du 17 novembre 2021, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de plan d'extraction ;
- Vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports » du 6 décembre 2021 ;
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 13 décembre 2021 ;
- Conformément à la loi sur les gravières et exploitations assimilées, du 28 octobre 1999, conformément à l'art. 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

- De préavis défavorablement le projet de plan d'extraction n° PE 02-2019 aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle », version août 2020.

- d) **Création de servitudes au profit de la Commune de Bernex sur les parcelles 8638, propriété de la Fondation de la commune de Bernex pour le Logement (FCBL), et 8674, copropriété de la FCBL et de la banque Raiffeisen région Genève-Rhône, pour l'usage public du 1er niveau du parking public et des accès**

- **Rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021**

M. Dumalle donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 13 décembre 2021 (annexes).

Le Président ouvre les débats.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu le vote du Conseil municipal du 17 octobre 1995 favorable à la construction d'un étage supplémentaire d'un parc de stationnement au 257 rue de Bernex, dans la propriété de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement, parcelle « Pally », avec l'acceptation d'un crédit de 1'050'000 CHF. -,
- Vu l'assujettissement du premier étage de ce parking au régime général du domaine public par le fait qu'il est affecté à l'usage public depuis son origine (jurisprudence arrêt TF du 27 janvier 1987) et de surcroît construit avec le soutien financier de la commune,
- Vu la nécessité pour la commune d'être au bénéfice d'une servitude d'usage public afin de formaliser une situation établie dès l'origine,
- Vu la PPE existant entre la FCBL et la banque Raiffeisen Région Genève-Rhône et la décision favorable de l'Assemblée générale ordinaire de la PPE du 26 novembre 2021,
- Vu le projet d'acte notarié établi le 25 novembre 2021 par Me Cédric Schneider,
- Vu les plans de servitudes établis le 2 juillet 2021 par M. Christian Haller, du bureau Haller Wasser, ingénieurs géomètres brevetés,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 13 décembre 2021,
- Conformément aux statuts de la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL), approuvés par le Grand Conseil le 27 novembre 2020,
- Conformément à l'art. 30A de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 oui, 3 non et 1 abstention (21 votants)

1. D'autoriser la Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL) à constituer des servitudes, à titre gratuit, sur la parcelle N° 8638, de Bernex, sise rue de Bernex 257A et 261, propriété de la FCBL, et sur la parcelle N° 8674, de Bernex, sise 259 A rue de Bernex,

propriété de la FCBL et de la banque Raiffeisen Région Genève-Rhône, au profit de la commune de Bernex, selon les plans de servitude établis le 2 juillet par M. Christian Haller, du bureau Haller Wasser, ingénieurs géomètres brevetés, et le projet d'acte notarié établi le 25 novembre 2021 par Me Cédric Schneider.

e) Pré-consultation : CAD (chauffage à distance) à Lully

En préambule, le **Président** rappelle brièvement ce que précise le règlement du Conseil municipal au sujet de la pré-consultation. Après la présentation et le débat, la pré-consultation se termine soit :

- a) par le refus de la prise en considération ;
- b) par l'ajournement à une séance ultérieure ;
- c) par la prise en considération, suivie :
 - de la discussion immédiate,
 - du renvoi à une commission,
 - du renvoi au Conseil administratif.

Le Bureau, conformément à sa nouvelle pratique, recommande de voter la prise en considération, suivie du renvoi au Conseil administratif.

Le **Président** donne la parole à M. Huguenin pour la présentation du projet.

M. Huguenin indique que le Conseil administratif a présenté en commission Durabilité et Sports du 6 décembre 2021 le projet du chauffage à distance à Lully, si après intitulé le CAD Lully. Ce projet s'inscrit dans la perspective d'un passage de l'utilisation de ressources fossiles étrangères vers des énergies locales et renouvelables.

Aujourd'hui, à Genève, c'est encore un facteur de 114 qui sépare les dépenses liées aux énergies fossiles des énergies renouvelables. Cela signifie que pour un franc dépensé d'énergies renouvelables, 114 sont encore dépensés pour les énergies fossiles venant de l'étranger.

Ainsi, il est proposé de doter le village de Lully et celui de Sézenove d'une centrale de chauffe utilisant une ressource naturelle principale, soit le bois de la région, pour alimenter en énergie calorifique les particuliers ainsi que les deux exploitations de serres maraîchères.

D'autres sources d'appoint seront également importantes et prises en compte, notamment la géothermie et la nappe de l'Aire.

La structure juridique de cette centrale de chauffage à distance sera constituée par une société anonyme (SA) et fonctionnerait selon le principe d'un partenariat public-privé. Trois partenaires contribueraient à cette société, à savoir la Commune, les deux exploitations de maraîchers et une entreprise privée. Par la suite, un cahier de charges serait établi afin de trouver un contractant spécialiste dans la construction de réseaux.

La société anonyme créée, celle-ci sera chargée de l'intégralité de la recherche des fonds et du financement du réseau. La participation communale permettrait une tarification du coût de l'énergie de façon transparente, une participation aux prises de décisions sur l'ensemble des actions de la société et d'assurer - et c'est sans doute le point principal - une couverture maximale de l'ensemble des deux hameaux même en cas de rentabilité moindre, par exemple en raison de l'éloignement d'une habitation.

En effet, l'objectif est de mettre en place non seulement une centrale de chauffage à distance, mais aussi l'entier du réseau entre celle-ci et les consommateurs.

La forte demande émanant des serres maraîchères doit permettre à cette installation de produire une quantité de chauffe importante et dès lors, un prix compétitif pour les ménages privés de Lully et de Sézenove. **M. Huguenin** ajouterait même pour les infrastructures publiques communes telles que l'école de Lully.

Commune de Bernex

Les prix aujourd'hui envisagés par Kilowatt se montent à environ 15 centimes, ce qui démontre la capacité de ces types de production d'avoir des prix extrêmement raisonnables et comparatifs à d'autres systèmes d'énergies non renouvelables.

La mise en place de ce réseau thermique non structurant fait partie d'ailleurs du plan directeur cantonal des énergies à sa fiche 5.5. Il est d'ailleurs fortement pressenti que si ce projet de CAD public-privé ne voit pas le jour, le concept soit repris uniquement par des acteurs privés ou parapublics comme les SIG.

La particularité du système prévu à Lully est l'usage du bois pour obtenir de la chaleur et le partenariat avec les serres maraîchères. En effet, ce projet inclut la récupération des émissions de CO₂ produites lors de la combustion à l'intérieur des serres. Ce processus circulaire permet ainsi d'envisager un captage neutre en carbone, possible uniquement via cette technique unique et donc la présence de ces exploitations.

La mise en place de ce réseau avec une participation active de l'autorité publique communale permet ainsi de disposer d'une marge de décision, notamment dans la facturation du coût de l'énergie aux ménages communaux, sans devoir consentir des investissements importants, le financement étant recherché auprès d'organismes financiers envers la société anonyme et non envers la Commune.

Mais aussi de s'inscrire dans la perspective cantonale de l'extension des réseaux de chaleur propres et locaux afin de ne plus dépendre des exploitations étrangères et de faire ainsi baisser de manière importante les émissions de CO₂ sur le territoire.

Une demande de crédit portant sur la participation communale à la société anonyme pour un montant de 35'000 CHF sera présentée en début d'année 2022 à la commission des finances.

En cas de réalisation de ce système de chauffage, l'idée est également que la Commune touche un certain centime par kilowattheure, ce qui permettra de créer un nouveau fonds pour la transition énergétique, fonds qui pourra être utilisé pour renforcer l'usage des énergies renouvelables sur le territoire communal.

Le Président ouvre les débats.

M. Sierro a bien compris qu'environ 35'000 CHF allaient être peut-être investis prochainement avec une demande de crédit. Il souhaiterait avoir des précisions sur la structure du projet. S'il a bien compris, ce qui prime d'abord au niveau du projet qui est mis en place, ce sont les maraîchers et la Commune est venue un peu se greffer dessus. Il observe qu'aujourd'hui, les finances de la Commune ne permettent pas d'avoir un investissement très lourd. **M. Sierro** souhaiterait aussi savoir quel sera le partenaire. Il imagine que les SIG vont venir en appoint et faire un investissement important, voire plusieurs. Il demande comment se passeront la répartition du capital-actions et, surtout, la répartition du droit de vote. Il demande s'il existe déjà un projet de convention sur ce sujet.

M. Huguenin indique qu'il répond volontiers à ces questions qui seront bien évidemment présentées en commission des finances au début de l'année prochaine.

Les trois partenaires ne comprennent pas les SIG. Il s'agit de la Commune, des deux entreprises de maraîchage et, pour le troisième partenaire, d'une entreprise d'énergie spécialiste dans la construction de ce type de CAD qui se trouve être assez proche de la Commune et qui mène de nombreux projets avec celle-ci.

Aujourd'hui, il n'y a pas de convention puisqu'il est proposé de rentrer dans la SA et la SA par elle-même est une convention.

Le Conseil administratif s'est adjoint les services de M. Bertrand Reich pour pouvoir le soutenir dans cette démarche d'une constitution d'un partenariat public-privé. M. Reich a déjà travaillé sur ce type de conventions, notamment à Anières où il a mis en place ce système qui est assez innovant. Les centrales de chauffe à distance ont ce caractère d'innovation et permettent exactement d'aller dans le sens qui vient d'être indiqué par le Conseiller municipal, c'est-à-dire une participation communale qui se limiterait à 35'000 CHF. Si la Commune souhaite augmenter son investissement, elle augmenterait de fait son droit de prise de position puisqu'aujourd'hui, il est prévu dans la SA que cette participation soit contributive aux efforts déjà effectués qui ne sont pas encore totalement définis.

M. Huguenin ajoute que la Commune n'arrive pas après-coup, après les SIG. Sur ce CAD Lully, la Commune mène depuis 2 ans des études. Cela lui donne une position de leader et lui permet d'être en avance sur les SIG. Comme il l'a évoqué précédemment dans son intervention, il explique que les SIG seraient prêts, à quelques mois près, de pouvoir lancer eux-mêmes le CAD de Lully. La Commune a encore quelques mois d'avance et c'est pour cette raison que le Conseil administratif procède ce soir à cette pré-consultation. Cette dernière permettra d'arriver très rapidement, au début de l'année prochaine, avec cette proposition en commission des finances dans laquelle l'ensemble des détails et modalités de celle-ci seront expliqués. Si on laisse passer le train, les SIG seront ravis de reprendre ce système de chauffage à distance. Par contre, parce que les SIG recherchent la rentabilité, il est probable que cette rentabilité se concentre sur les exploitations maraîchères sans forcément penser aux habitants de Lully et de Sézenove ou à la chauffe de bâtiments comme l'école de Lully.

Réponse sera faite aux questions soulevées ce soir en début 2022 - en janvier ou février - en commission des finances.

Mme Demierre indique qu'elle est tout à fait en faveur de la transition écologique et de solutions innovantes de chauffage. Aussi, ce partenariat public-privé lui convient très bien. Cependant, elle se questionne sur le besoin de chauffer des serres et sur le fait de construire des installations de chauffage aussi importantes pour chauffer des serres. De son avis, la zone agricole spéciale avec les serres aurait plus lieu d'être dans une zone industrielle, car elle pourrait y profiter d'échanges de chaleur avec des activités industrielles.

Mme Demierre trouve très bien d'avoir un tel projet durabilité, mais elle se questionne quand même sur la globalité de la chose. La zone agricole spéciale existe et l'on fait avec, mais cela reste une question de fond sur laquelle on se heurte dans plusieurs dossiers.

Par ailleurs, dans le cas où l'on irait de l'avant avec ce projet, elle attire l'attention du Conseil administratif sur les aspects paysagers et du bruit. En effet, ce CAD est une grosse installation qui a un impact assez important au niveau du paysage et du bruit. Sachant que l'implantation des serres a déjà eu des impacts importants sur le paysage qui ont posé des problèmes de voisinage, il est important d'être attentif à ces aspects.

M. Vuille relève que comme l'on dit en anglais, le diable est dans les détails. C'est un gros projet et il aimerait être sûr que le Conseil administratif comme le Conseil municipal suivront ce projet de façon quasiment continue. Il est absolument partisan d'un tel partenariat public-privé qui offre des opportunités pour tout le monde. Cependant, il observe que déjà trois partenaires sont présents et il aimerait s'assurer qu'au-delà d'une convention, les critères sur ce projet ainsi que les devoirs et les intérêts de chaque partenaire soient bien définis. Il est de son avis important de s'assurer que la Commune ne se retrouvera pas devant une situation où, par exemple, une partie des serres sera chauffée, mais en raison d'un problème de performance, les habitations ne pourront pas l'être. Pour ces raisons, **M. Vuille** souhaite s'assurer que l'on reste bien au courant de l'évolution du projet.

Sans autre prise de parole et à défaut de proposition alternative, **le Président** soumet au vote la proposition du Bureau, à savoir la prise en considération.

- **La prise en considération est acceptée à l'unanimité des membres présents (21 votants).**

Le Président rappelle les trois options qui suivent la prise en considération : la discussion immédiate, le renvoi à une commission ou le renvoi au Conseil administratif. Sans proposition alternative, il soumet au vote la proposition du Bureau, à savoir le renvoi au Conseil administratif.

- **Le renvoi au Conseil administratif est accepté par 20 oui et 1 non (21 votants).**

9. Propositions du Conseil municipal :

a) **Projet de résolution concernant la modification du plan d'extraction n° PE 02-2019, aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle »**

Le Président rappelle le fonctionnement. Comme il s'agit d'une proposition du Conseil municipal, l'assemblée votera d'abord sur l'entrée en matière. Si l'entrée en matière est acceptée, l'objet sera ensuite discuté avant de procéder au vote final.

Le Président donne tout d'abord la parole à M. Rossini, au nom de la commission Durabilité et Sports, pour une présentation succincte de la résolution.

M. Rossini indique que l'on appelle cela un peu de la redondance, sachant qu'il s'agit de voter sur un sujet pour lequel le Conseil municipal a déjà donné son opinion. L'objectif de cette résolution est d'appuyer davantage l'opinion du Conseil municipal par rapport au Conseil d'Etat qui devra prendre la décision finale sur ce projet.

Le Président soumet l'entrée en matière au vote.

- **L'entrée en matière sur la résolution est acceptée à l'unanimité des membres présents (21 votants).**

Le Président donne maintenant la parole à M. Rossini pour la lecture de la résolution.

M. Rossini donne lecture de la résolution (annexes).

Le Président ouvre les débats sur cette résolution.

Concernant le cinquième point de la résolution - « Vu que malgré une relance écrite [...] » -, **Mme Chassot** observe qu'il est mentionné le PE 03-2017 et se demande s'il ne s'agit pas plutôt du PE 03-2007. Elle demande s'il s'agit d'une erreur de frappe ou bien d'une date différente dans ces plans d'extraction. Elle souhaite s'assurer de l'exactitude de la résolution, afin de ne pas être après pris en défaut dans la finalité de celle-ci.

Le Président indique que ces éléments vont être vérifiés afin de ne pas induire en erreur l'Etat et que ce dernier puisse se saisir de cette erreur pour ne pas prendre en compte la résolution. *Après vérification, il s'agit bien du PE 03-2007 et non du PE 03-2017.*

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote cette résolution.

Projet de résolution :

- Vu le projet de plan d'extraction n° PE 02-2019 aux lieux-dits « Renollière, Greuly, Malpertuis et Chante-Merle » ;
- Vu que ce projet de plan d'extraction a en réalité pour objet de modifier les conditions d'exploitation des gravières visées par le plan d'extraction n° PE 03-2007 pour stocker les matériaux stériles (« découverte ») issus des travaux d'extraction entrepris dans le cadre de l'exploitation des gravières sises dans l'assiette du plan d'extraction n° PE 03-2007 ;
- Vu que l'exploitation de l'étape A du plan d'extraction n° PE 03-2007 a révélé que les matériaux du sous-sol des parcelles concernées ne présentent pas la composition attendue selon les rapports d'impacts sur l'environnement effectués préalablement à l'adoption du plan d'extraction n° PE 03-2007 et de l'autorisation d'exploiter concernant l'étape A, mais comportent une proportion élevée de matériaux considérés comme stériles par les exploitants ;

Commune de Bernex

- Vu qu'en considération de ces éléments nouveaux, le Conseil administratif a déposé auprès du Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) du Département du territoire une demande de réexamen du plan d'extraction n° PE 03-2007, en date du 30 juin 2021 ;
- Vu que malgré une relance écrite de la part du Conseil administratif en date du 23 novembre 2021, le GESDEC n'a pas engagé à ce jour la procédure de réexamen du plan d'extraction n° PE 03-2007 ni suspendu le traitement des procédures pendantes ;
- Vu le préavis communal défavorable au plan d'extraction n° PE 02-2019 rendu par délibération de ce jour.

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 oui (unanimité des membres présents)

- a) Poursuivre la procédure en réexamen du plan d'extraction n° PE 03-2007 en vue d'obtenir l'abrogation totale ou partielle de ce plan ;
- b) Demander au Département du territoire de suspendre l'instruction du plan d'extraction n° PE 02-2019 et de toute autorisation d'exploiter dans le périmètre du plan d'extraction n° PE 03-2007, respectivement du plan d'extraction n° PE 02-2019, tant que la procédure en réexamen du plan d'extraction n° PE 03-2007 n'a pas abouti à une décision finale en force ;
- c) Former opposition, au nom de la Commune de Bernex, au projet de plan d'extraction n° PE 02-2019 ;
- d) S'opposer à l'octroi de toute nouvelle autorisation d'exploiter dans le périmètre du plan d'extraction n° PE 03-2007 ;
- e) Engager, en tant que de besoin, toute procédure de recours utile à ces effets.

b) Motion du groupe UDC et indépendant intitulée : «*Pour une égalité de traitement pour la location des places de parking de la commune de Bernex*»

Le **Président** donne la parole à une des motionnaires, Mme Jacquemoud, pour une présentation succincte de la motion. Ensuite, il sera procédé au vote sur l'entrée en matière.

Mme Jacquemoud indique que cette motion a pour objectif d'avoir une égalité de traitement pour la location des places de parking de la commune de Bernex.

Par une lettre du 5 juillet 2021, la Commune de Bernex a augmenté à CHF 100 par mois, les places de parking pour les enseignants sur leur lieu de travail.

Afin de conserver une égalité de traitement, il est indispensable désormais d'augmenter également le prix des places à tous les employés de la commune.

Le **Président** se permet d'interrompre Mme Jacquemoud en lui indiquant que la lecture de la motion se fera plus tard, après l'entrée en matière. Il ouvre le débat sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet cette entrée en matière au vote.

- L'entrée en matière sur la motion est acceptée par 19 oui et 2 abstentions (21 votants).

Mme Jacquemoud procède à la lecture de la motion (annexes).

*Motion « Pour une égalité de traitement pour la location des parkings de la commune de Bernex »
Par une lettre du 5 juillet 2021, la Commune de Bernex a augmenté à CHF 100.- par mois, les places de parking pour les enseignants sur leur lieu de travail.*

Afin de conserver une égalité de traitement, il est indispensable désormais d'augmenter également le prix des places à tous les employés de la commune.

Il en irait de même en ce qui concerne les places de parking des Conseillers administratifs.

Au même titre que les enseignants, ces places de parking doivent être utilisées à des fins professionnelles et non privées. Cette motion incite la mobilité douce si chère à la Commune.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- *De fixer à CHF 100.- par mois la location des places de parking mises à disposition des employées de la commune et aux Conseillers administratifs.*
- *L'usage des places de parc est limité à un usage professionnel et non privé.*

Pour le Groupe UDC et indépendant : Natacha Jacquemoud et Christian Perrier

Le Président ouvre les débats.

M. Gioria s'étonne de voir une signature « groupe UDC » alors qu'un des représentants de l'UDC s'est abstenu sur l'entrée en matière.

Par ailleurs, il fait savoir qu'il n'arrive plus à voir très clairement quelle est la politique des parkings du groupe UDC, sachant qu'il y a à peine deux mois de cela, l'UDC proposait la gratuité du parking pour les Conseillers municipaux. À titre personnel, il est plutôt favorable à cette motion, mais il a l'impression qu'il y a un flou artistique dans la ligne de conduite de l'UDC par rapport à la politique des parkings.

M. Vuille annonce que le groupe VERSO trouve intéressant que cette motion soit déposée juste après le refus lors de la dernière séance du Conseil municipal d'octroyer aux membres de ce dernier le privilège du parking gratuit. Néanmoins, le groupe VERSO voit un intérêt à cette motion, car l'administration communale doit se montrer exemplaire en matière d'incitation à l'utilisation de la mobilité douce et des transports en commun. Ceci en particulier eu égard aux efforts en la matière demandés aux entreprises. Le groupe VERSO propose de renvoyer ce sujet à la commission Mobilité et Infrastructures afin qu'il soit traité dans le cadre du plan mobilité de la Commune.

M. Perrier indique qu'il a soutenu cette motion parce qu'il a été rendu sensible aux arguments de M. Gioria et du groupe VERSO disant qu'il devait y avoir une exemplarité. Il ajoute qu'il a été étonné que les mêmes gens qui demandaient une exemplarité aux Conseillères et Conseillers municipaux ne parlent pas des privilèges accordés au Conseil administratif. Dans cette optique, Mme Jacquemoud et lui-même ont estimé que puisque l'on voulait absolument être exemplaires, il fallait aller jusqu'au bout. Même s'il ne peut pas siéger en commission, il se rallie à la proposition d'un renvoi en espérant que cette commission traitera véritablement ce sujet avec exemplarité et avec équité.

Suite à la réaction de certains membres de l'assemblée, **le Président** explique que s'il faisait directement voter le renvoi en commission, ce qui doit plutôt arriver en cas de motion d'ordre, il couperait les débats et ce n'est pas le but ici. Chaque groupe doit pouvoir s'exprimer et il mettra ensuite au vote la proposition d'un renvoi en commission. **Le Président** ne souhaite pas interrompre les débats alors que le but et le cœur de la démocratie sont de pouvoir laisser les groupes s'exprimer.

Concernant la proposition de renvoi en commission, **M. Huguenin** précise que le plan mobilité a plutôt été traité en commission Durabilité et Sports jusqu'à maintenant. Le Conseil municipal est totalement libre de choisir la commission dans laquelle la motion est renvoyée, mais sachant que la commission proposée a déjà de nombreux sujets à traiter en début d'année prochaine, le Conseil administratif pose le souhait d'avoir un renvoi en commission Durabilité et Sports plutôt qu'en commission Mobilité et Infrastructures.

M. Gioria se questionne sur le renvoi en commission. Il n'en voit pas la réelle utilité. Il est vrai qu'il serait intéressant de pouvoir rediscuter du plan mobilité de la Commune. Ne faisant pas partie des deux commissions proposées, il ne sait pas si ce sujet a été rediscuté de façon approfondie et peut-être que cela ferait du bien. Il observe que la motion demande une équité et de son avis, l'équité signifie ici tout le monde à 100 CHF, c'est tout.

Par ailleurs, **M. Gioria** remarque qu'il n'a pas eu de réponse à sa question sur le groupe UDC.

Suite à la proposition du Conseiller administratif, **M. Huguenin**, **M. Vuille** annonce que le groupe VERSO maintient sa proposition d'un renvoi en commission, mais prose un renvoi en commission Durabilité et Sports.

En réponse à la remarque de **M. Gioria**, **Mme Demierre** indique qu'il vaut effectivement la peine de réexaminer l'ensemble du plan de mobilité en commission au lieu de faire chaque fois des petites tranches et de voter sur chaque motion au Conseil municipal. À sa connaissance, ce sujet n'a pas été retraité depuis un moment. Il n'est donc peut-être pas une mauvaise idée de reposer les choses. Elle pense que certains Conseillers municipaux n'en ont même peut-être jamais entendu parler puisque le sujet n'a pas encore été abordé dans cette législature. Le renvoi en commission avait aussi cet objectif. Au lieu de revenir chaque fois avec des petits bouts, **Mme Demierre** estime plus pertinent d'avoir une vue globale de la situation. Cela évitera d'autres incohérences et iniquités.

M. Sierro note une incohérence dans le cadre de cette motion. Personnellement, il estime que s'il paie une place de parking, il doit pouvoir en bénéficier quand il le veut. Le fait de n'avoir qu'une utilisation professionnelle serait une atteinte à sa liberté, sachant aussi qu'il pourrait être amené à travailler tous les jours et également le week-end. Pour ces raisons, il annonce qu'il ne votera pas cette motion.

Par ailleurs, **M. Sierro** indique qu'il aurait besoin de connaître le fonctionnement de ces parkings. Il se demande si ces places de parking sont soumises ou pas aux contrats de travail, s'il s'agit de places mixtes, avec certaines places soumises aux contrats de travail et d'autres pas. Il relève que si, dans le contrat de travail, l'on prévoit dans l'assiette de rémunération que l'employé a une place de parking à disposition, l'on peut bien augmenter tout ce que l'on veut, mais c'est la Commune qui va de toute façon repayer la place de parc. Il souhaiterait avoir des précisions à ce sujet.

M. Huguenin répond que ces éléments pourront être apportés en commission Durabilité et Sports. Ce point sera porté à l'ordre du jour pour répondre à la deuxième question de **M. Sierro**. Il ajoute que le Conseil administratif partage pleinement avec ce dernier son premier constat.

Mme Jacquemoud souhaite revenir sur la remarque de **M. Gioria** à propos des places de parking pour les Conseillers municipaux qui viennent en commission. Les Conseillers municipaux font un devoir pour la Commune et les prix ne sont pas les mêmes que pour des locations mensuelles. Il s'agit de deux choses totalement différentes.

Mme Jacquemoud souhaite également rebondir sur l'augmentation des places de parking des enseignants. Ceux-ci ne viennent bien entendu pas le week-end ou en dehors des heures de travail et il est bien précisé que la place est disponible pendant leur temps de travail. Par souci d'équité, elle pense qu'il faut mettre tout le monde à la même enseigne. Si l'on augmente d'un côté, l'on doit aussi augmenter de l'autre. Aussi, elle ne voit pas pourquoi il faudrait renvoyer en commission cette motion. Elle est d'avis que celle-ci pourrait très bien être votée ce soir.

M. Huguenin précise un élément en termes d'équité. Les enseignants des trois écoles paient effectivement 100 CHF, mais sur 10 mois. Ils ne paient pas les mois de juillet et août. Si l'on veut mettre les collaborateurs sur le même type d'équité, il va donc falloir trouver une échelle pour que ce calcul soit proportionnel et équitable.

M. Sierro relève que s'il ne se trompe pas, le Conseil administratif a été saisi d'une pétition de la part des enseignants. En tout cas, ceux-ci n'ont pas du tout apprécié l'augmentation qui a été formulée par le Conseil administratif. Il souhaiterait déjà savoir si cette augmentation a été maintenue ou pas.

M. Huguenin confirme que dans cette salle même, il a reçu une petite dizaine d'enseignants assez fâchés. Sa stratégie a été de les recevoir, d'échanger et de discuter. Ces enseignants étaient effectivement très fâchés de voir cette augmentation et ils ont sollicité quelques Conseillers municipaux pour porter une motion au-delà d'une pétition. Le Conseil administratif est resté ferme sur sa position quant au maintien d'un prix de 100 CHF pour les places de parc, que ce soit pour cette année ou l'année suivante.

M. Dumalle propose de voter maintenant le renvoi en commission afin de ne pas faire ce soir le débat qui pourrait se faire en commission. Si le renvoi est refusé, le débat pourra continuer ce soir, mais s'il est accepté, la discussion pourra se faire en commission. Plusieurs points très intéressants ont déjà été évoqués et **M. Dumalle** rejoint l'avis que ce sujet mérite peut-être une discussion plus approfondie en commission. Il propose donc de voter directement pour le renvoi en commission.

M. Sierro observe que l'on pourrait également renvoyer la motion en commission Finances et Administration (FA). Avec les éléments qui ont été évoqués ce soir, il pense que cet objet touche la commission FA. Il n'y a pas que le plan de mobilité qui doit être revu et il s'agit ici surtout des éléments contractuels, importants. Il ajoute que les sujets d'équité touchent bien la finance.

Sans autre prise de parole, **le Président** propose de commencer par le vote de la proposition du renvoi en commission Durabilité et Sports. Et si cette proposition venait à être refusée, il soumettra la proposition de renvoi en commission Finances et Administration.

Le Président soumet au vote la proposition du renvoi de la motion en commission Durabilité et Sports.

- **Le renvoi en commission Durabilité et Sports de la motion est accepté par 14 oui, 6 non et 1 abstention (21 votants).**

10. Informations

Le Président passe la parole à la Conseillère administrative, Mme Antille.

Guyline ANTILLE :

Mme Antille donne quelques informations concernant des manifestations communales autour de la culture. Elle précise que ces informations seront à rediscuter si les mesures changent en raison de l'évolution de la situation sanitaire.

Mercredis du conte

Mercredi 12 janvier 2022 à 14 h 30 et 16 h

Salle de la galerie « Aux Portes de la Champagne »

« Pistache », Spectacle de marionnettes de table par la Cie du Cockpit

Dès 2 ans - 30 minutes

Cycle de Films de Frédéric Baillif - Projection du film « Geisendorf » (2006)

Jeudi 20 janvier 2022 à 20 h

Aula de l'école de Lully

BB Bouquine

Samedi 22 janvier 2022 à 9 h à la Bibliothèque

Un moment de partage entre enfants et parents autour de la lecture.

Ateliers « Entre mots et mouvements »

Une série d'ateliers dédiés à la création, à la rencontre de la danse et de l'écriture, et animés par l'autrice et danseuse Sarah Marie

Mardi 25 janvier, 22 février et 29 mars 2022

Commune de Bernex

Galerie « Aux Portes de la Champagne »
Dès 12 ans

Festival Antigél à Bernex

« Montagne magique », spectacle pluridisciplinaire « Made in Antigél » (création spéciale) à l'ESREC de Châtillon

Samedi 29 janvier 2022 - Horaires précis à venir

Billetterie sur antigel.ch uniquement

Concert Spirituel

Concert d'orgue, violon et violoncelle

Dimanche 30 janvier 2022 à 17 h 30

Avec Marcelo Giannini, organiste

Œuvres de Bach, Corelli et Mozart

Filmarcito, festival de films latino-américains pour le jeune public

Long-métrage mexicain : « La historia increíble del niño piedra »

Mercredi 2 février 2022 à 15 h à la galerie « Aux Portes de la Champagne »

Dès 4 ans

« Antoine et Charlotte »

Un cabaret avec des chansons et beaucoup d'humour

Samedi 2 février 2022 à 20 h à la salle communale de Luèchepelet

Tout public

Réservation au 022 850 92 92 ou info@bernex.ch

Cyril HUGUENIN :

Visite du parc agro-urbain

Une visite du parc agro-urbain sera réalisée en janvier 2022. La date - un samedi en deuxième partie de matinée - sera communiquée sous peu.

M. Huguenin souhaite dire quelques mots en l'honneur de M. Michel Jaggi et en son hommage.

M. Jaggi n'est pas présent ce soir, car il fête les 90 ans de son père et c'est là tout Michel Jaggi qui est fidèle à sa famille. Il est aussi fidèle à sa famille politique et fidèle à ses convictions. Il manifeste une opposition assez forte aux injustices et aux petits arrangements avec la vérité. Ceux qui l'ont côtoyé en commission savent de quoi M. Huguenin parle.

Michel est aussi un homme qui tient ses promesses. Il avait promis d'être sur une liste électorale en 2020 et il a tenu sa promesse.

Michel aimait bien rappeler qu'il était un enfant de Confignon, mais élevé dans une famille radicale. Il est peu étonnant du coup qu'il ait figuré sur une liste du centre à Bernex.

Blague à part, il a souvent aimé travailler avec nos voisins de Confignon, que ce soit dans son cadre sportif ou pour la gestion d'autres politiques publiques. Certains se rappellent d'ailleurs que dans une publication partisane il y a quelques années, c'est Michel qui signa un édito mémorable sur une proposition de fusion entre Bernex et Confignon.

Michel a beaucoup regretté le manque de convivialité autour de la vie politique municipale, convivialité qu'il avait connue lors de son premier engagement il y a quelques années, les circonstances n'ayant pas permis d'avoir ces moments d'échange, de négociation autour d'un verre. Et Michel certainement n'est pas le seul à regretter l'absence de tels moments.

Si cette dimension manquait à Michel, il a su apporter à ce Conseil et aux commissions, et notamment au Bureau, son expérience précieuse et appréciée.

De loin, merci à toi, Michel, pour ton engagement en faveur de ta commune et envers la vie politique !

Applaudissements

11. Questions

M. Dumalle fait savoir qu'il a été un peu surpris lorsqu'il est arrivé ce soir. À sa place, il a trouvé une lettre qui lui était adressée - avec son nom et l'adresse de la Mairie - en provenance du Conseil d'Etat. Cette lettre était ouverte. Il demande s'il est fréquent que l'on ouvre les courriers des Conseillers municipaux qui sont envoyés à la Mairie quand ils sont bien labellisés.

Le Président clôt cette séance du Conseil municipal à 21 h 49 et remercie les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur attention. Il souhaite à toutes et tous de très belles Fêtes de fin d'année.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 8 février 2022
à 20 h.**

Le Secrétaire :

Lionel Rossini

Le Président :

Guillaume Zufferey

Bernex, le 24 janvier 2022